

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 111 (1985)
Heft: 13

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Haustechnik

Dans les textes allemands ce terme désigne l'ensemble des installations sans lesquelles un immeuble serait inhabitable : installations de chauffage, installations sanitaires, installations d'éclairage, etc. On ne peut pas le traduire par quelque chose comme «installations techniques du bâtiment» (expression qu'on a pu lire imprimée, hélas!), car tout est technique dans la construction, et non les seules installations. L'adjectif «technique»,

en français, ne saurait devenir synonyme de «relatif aux appareils et conduites de distribution des fluides». Il suffit pour traduire «Haustechnik» de dire «les installations du bâtiment» : et si l'on estime que ce terme ne recouvre pas les installations dans leur pluralité, on a la ressource de dire : «le domaine des installations du bâtiment».

L'origine de cet emploi abusif de l'adjectif «technique» se trouve dans les adjectifs composés allemands comprenant le suffixe «tech-

nisch» ; exemples : lichttechnisch, verkehrs-technisch, bautechnisch, wärmetechnisch, installationstechnisch. Or l'adjectif français ne se construit pas de cette manière ; on dira par exemple pour «wärmetechnische Eigen-schaften» : «propriétés calorifiques».

Claude Grosgrain,
architecte SIA, Genève
(à suivre)

Industrie et technique

L'expérimentation animale : alternatives

«La vivisection sur les vertébrés de même que toute expérience cruelle sur les animaux sont interdites dans toute la Suisse.» Tel est l'énoncé de l'initiative qui vise à interdire totalement les expériences sur les animaux en Suisse. L'expérimentation animale est un problème important. Mais nous avons tendance à vouloir ignorer cette réalité. Si nous nous y trouvons confrontés malgré nous, nous nous sentons concernés, mais nous ne savons généralement pas comment réagir.

D'une part nous vivons tous les jours des animaux et nous les utilisons de multiples façons. Nous mangeons leur chair ou leurs produits et nous nous vêtements de leur peau. Tout cela nous paraît normal. Pourtant, nous avons de la peine à affronter objectivement et sans émotion le problème de l'expérimentation animale. Cette initiative nous oblige à faire le point, à nous informer. Nous ne pouvons pas nous dérober à la discussion.

«Par expériences sur animaux, il faut entendre toute intervention au cours de laquelle des animaux vivants sont utilisés aux fins de vérifier une hypothèse scientifique, d'obtenir des informations, de produire une substance, d'en contrôler la nature et de vérifier sur l'animal les effets d'une mesure déterminée, ainsi que l'utilisation d'animaux à des fins de recherche expérimentale sur le comportement.» Telle est la définition que donne de l'expérimentation animale la loi fédérale sur la protection des animaux. Cette loi a été acceptée à une forte ma-

jorité par le peuple et les cantons le 9 mars 1978.

Les expériences sur les animaux, souvent aussi appelées de façon tendancieuse vivisection, sont suspectes et contestables aux yeux d'un grand nombre de gens. Mais le sont-elles vraiment ? L'expérimentation animale a conduit à une quantité de grandes découvertes dont nous profitons chaque jour. Aujourd'hui encore, les expériences sur les animaux sont indispensables à la recherche chimique, pharmaceutique et médicale.

C'est le cas, par exemple, dans les domaines suivants :

- le contrôle des denrées alimentaires;
- l'identification et la classification des substances toxiques;
- la recherche fondamentale en médecine;
- la mise au point de médicaments efficaces et sûrs;
- la fabrication et le contrôle des vaccins;
- la formation pratique de nos médecins et vétérinaires.

Les expériences sur les animaux sont nécessaires à la santé des humains, à la protection de l'homme et à celle de la nature. D'autre part, elles contribuent de manière décisive à guérir les maladies et à adoucir les souffrances des hommes et des animaux.

Les animaux comme cobayes de l'homme

Certains prétendent qu'une expérience sur l'animal ne permet pas de prévoir ce qui se passera chez l'homme. En fait, l'homme et les animaux (surtout les mammifères) ont des organismes qui se ressemblent beaucoup. Si cette ressemblance était trompeuse, les innombrables résultats déci-

sifs obtenus en médecine devraient être considérés comme de purs coups de chance. Des médicaments aussi importants que les antibiotiques, l'insuline, les vaccins et bien d'autres encore, mis au point grâce à l'expérimentation animale, démontrent sa valeur. Ces progrès profitent aussi à nos animaux.

L'emploi d'animaux comme cobayes a sauvé d'innombrables vies, atténué d'innombrables souffrances et rendu à d'innombrables malades leur dignité d'homme. L'initiative vise à interdire totalement les expériences sur les animaux. Les promoteurs et les partisans de l'initiative ne sont nullement conscients de la responsabilité qu'ils prennent, non seulement envers eux-mêmes mais envers nous tous et envers toutes les générations à venir.

Diminution du nombre des expériences sur les animaux ?

On est parvenu à cette baisse en planifiant toujours mieux la recherche et en affinant sans cesse ses méthodes. Le nombre des animaux de laboratoire a diminué en Suisse de près de 40% au cours de ces huit dernières années. Cette heureuse évolution est essentiellement le mérite des chercheurs eux-mêmes, qui s'efforcent de diminuer encore ce nombre. Toutefois, il ne peut y avoir de recherche sans expériences sur les animaux.

Les quelque deux millions d'animaux de laboratoire encore nécessaires chaque année se répartissent comme suit :

- plus de 95% sont des souris, des rats et des hamsters;
- 4% sont des cochons d'Inde et des lapins;
- les autres vertébrés tels que chiens, chats et singes constituent moins de 1% de tous les animaux de laboratoire.

Ainsi, la Suisse a besoin de moins de quatre animaux d'expérimentation tous les dix ans par habitant — et cela dans le cadre d'une recherche qui profite à toute l'humanité. C'est relativement peu. En Suisse, la recherche s'efforce de réduire au strict minimum le nombre des expériences sur les animaux et surtout d'épargner des souffrances aux animaux. Les Suisses évitent de faire des expériences douloureuses et, chaque fois qu'ils peuvent, recourent à d'autres méthodes. Nos chercheurs y ont d'ailleurs intérêt, car les animaux de laboratoire coûtent cher.

Pour éviter le recours à l'animal, on recourt chaque fois que c'est possible à des expériences sur de la matière insensible, par exemple. Ce sont les expériences effectuées sur des organes isolés, des cultures d'organes, de tissus et de cellules, des méthodes chimiques, biochimiques, microbiologiques et immunologiques ainsi que des techniques de mesure sans intervention chirurgicale (telles les ultrasons) et enfin les examens effectués sur l'homme. La majorité des méthodes de substitution utilisables ont été développées par les chercheurs eux-mêmes. L'ordinateur peut aussi être considéré comme une méthode de substitution, dans la mesure où il améliore la planification des travaux de recherche et optimise l'évaluation d'une expérience. Mais son utilisation pour la simulation de processus biologiques complexes dans l'organisme entier est malheureusement impossible à ce jour. Il est évident que d'autres progrès seront encore faits dans le domaine des méthodes de substitution. Néanmoins, aucune de ces méthodes de substitution ne peut remplacer l'étude d'un processus biologique dans l'organisme entier.

I. C.

Carnet des concours

Construction d'une école professionnelle commerciale du Chablais, à Aigle

Résultats

Le jury de ce concours sur invitation s'est réuni les 18 et 19 octobre 1984 à Aigle ; il était composé de MM. R. Rittener, municipal des écoles, et R. Degoumois, directeur de l'école professionnelle commerciale, tous deux à Aigle ; de MM F. Boschetti, G. Cochli et J. Dumas, tous trois architectes FAS/SIA à Lausanne ; de MM. M. Flückiger, architecte, délégué de l'OFIATM, de Berne et A. Zysset, chargé des affaires pédagogiques du Service de la formation professionnelle, de Lausanne, tous deux suppléants.

Il constate que sept projets et maquettes ont été rendus dans les délais prescrits, et que tous peuvent être admis au jugement et à la répartition des prix.

Suite à un premier examen, il élimine quatre projets. Il décide enfin de classer, à l'unanimité, les projets suivants :

1^{er} prix (Fr. 10 000.—) : M. Alain Porta, architecte EPFL, Aigle.

2^e prix (Fr. 6000.—) : M. Vincent Mangeat, architecte FAS/SIA, Nyon. Collaboratrice : Corinne Creissels, architecte.

3^e prix (Fr. 5000.—) : M. Jean-Baptiste Ferrari, architecte EPFL/SIA, Lausanne.

Le jury se plaît à reconnaître la qualité générale des projets présentés par les concurrents, et l'effort fourni pour rechercher une solution architecturale et urbanistique adaptée au site et au programme ; il recommande à l'organisateur d'octroyer un mandat de poursuite des études en vue de l'exécution à l'auteur du projet classé au 1^{er} rang.

François Neyroud,
architecte SIA

Premier prix

L'auteur propose ici une solution compacte qui intègre parfaitement la salle de l'Aiglon et qui participe à la ville par le traitement de l'extrémité nord du terrain ainsi que par la reconnaissance de la rue des Marronniers. Le projet — dont l'échelle est parfaitement adaptée au lieu — exploite au maximum les potentialités du site.

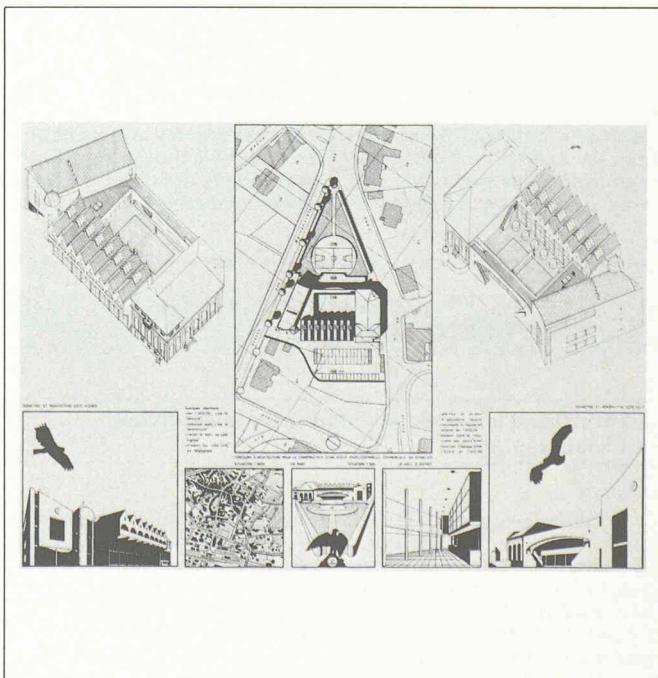
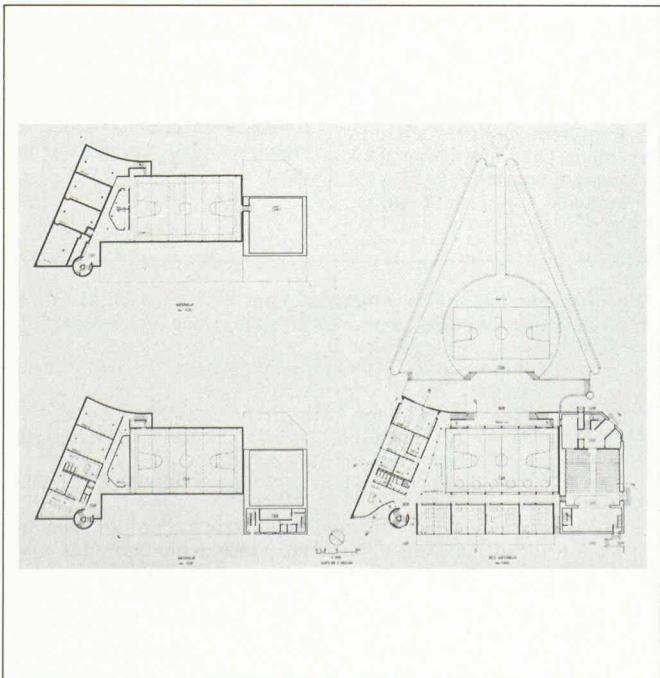
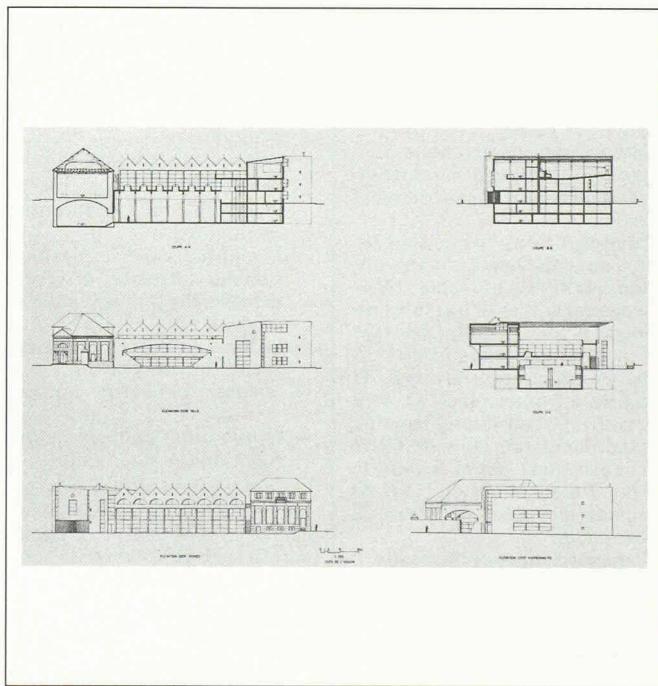
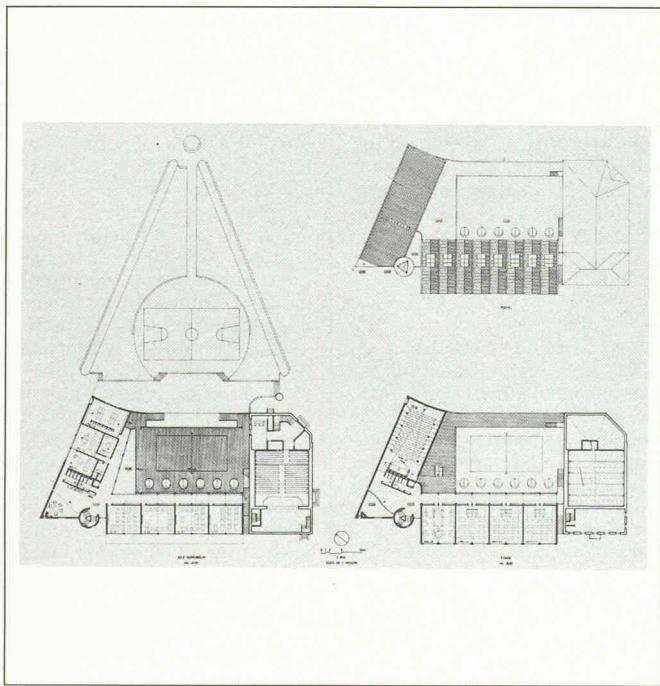
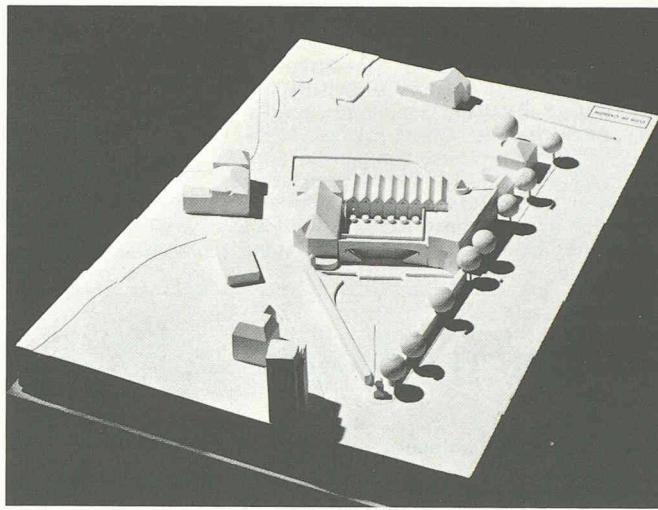
L'organisation de l'école favorise la vie sociale et l'accès aux différents éléments du programme. L'orientation des salles de cours est bien choisie, l'éclairage des salles spéciales est adaptable au type d'enseignement. L'intégration de la salle de gymnastique — espace de référence — est une proposition pleine d'intérêt. L'emplacement du secteur administratif est critiquable, l'organisation des vestiaires-gym également. On relève la justesse de l'échelle intérieure, la variété des espaces et la conduite opportune de la lumière naturelle. Les entrées nord par contre sont sous-dimensionnées.

L'organisation des aménagements extérieurs est bien résolue, proposant des lieux de qualité, éliminant tout espace résiduel. Le traitement de la toiture de la salle de gymnastique l'intègre opportunément et subtilement aux aménagements extérieurs.

Les règles de composition de ce projet sont claires, cohérentes et sans emphase. Chaque élément constitutif, salle de l'Aiglon — aile administrative — corps central des classes, est traité de manière spécifique, propre à sa situation et à son contenu. Le tout forme néanmoins un ensemble cohérent. Le langage architectural est subtil.

La compacité du projet assure une économie générale de l'investissement et de l'exploitation.

Cube SIA vérifié 99,9%.



Deuxième prix

Ce projet comprend trois éléments :

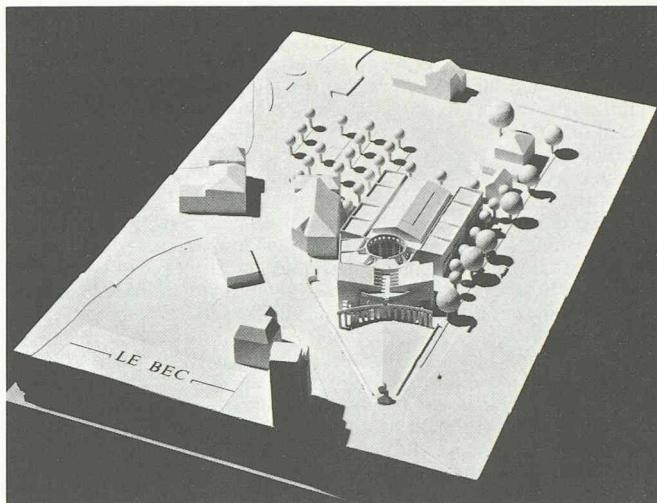
- une tête qui — face à la ville — marque l'institution ;
- un élément d'articulation ;
- un corps de locaux parallèle à l'avenue des Marronniers.

Son tracé est très rigoureux dont l'axe principal, brisé, reconnaît la ville et la rue des Marronniers. Les rapports avec la ville sont bien compris. L'ensemble du dispositif mis en place marginalise la salle de l'Aiglon et crée un espace résiduel difficilement appropriable.

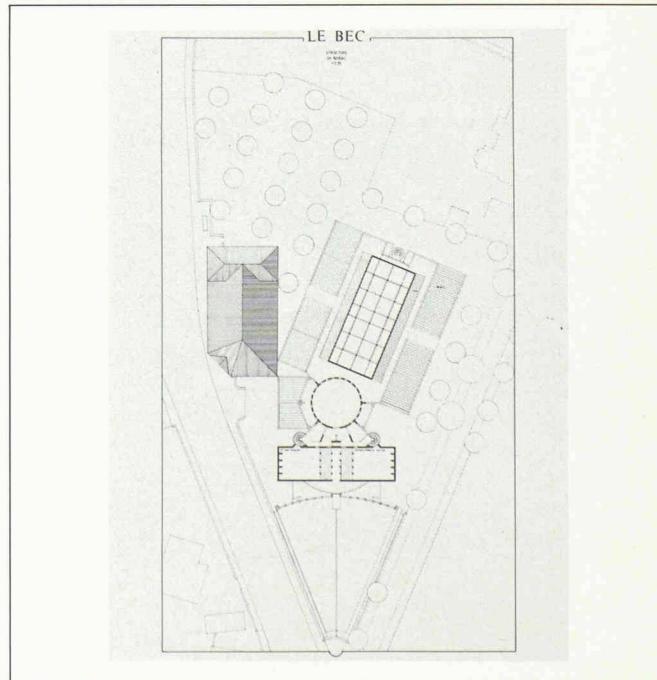
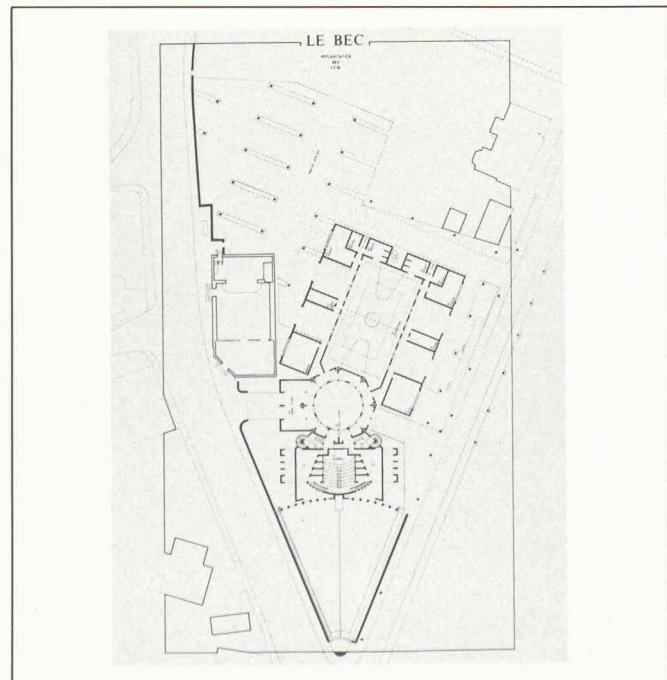
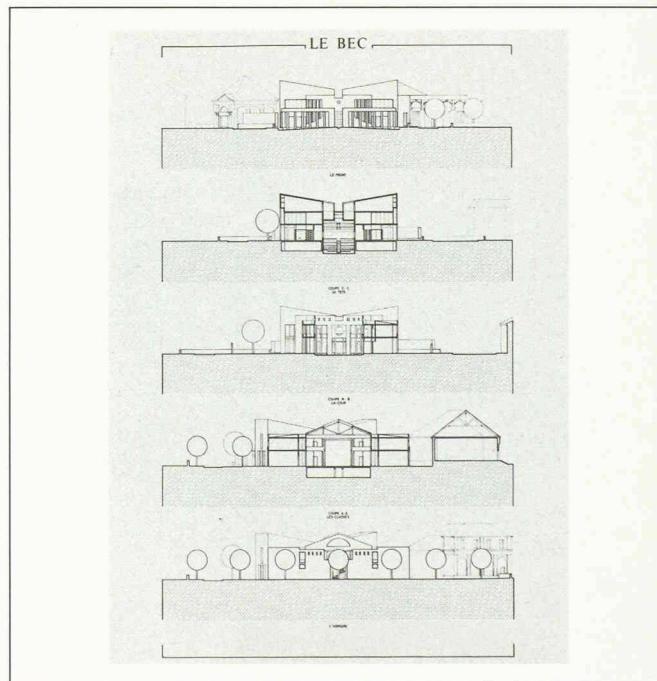
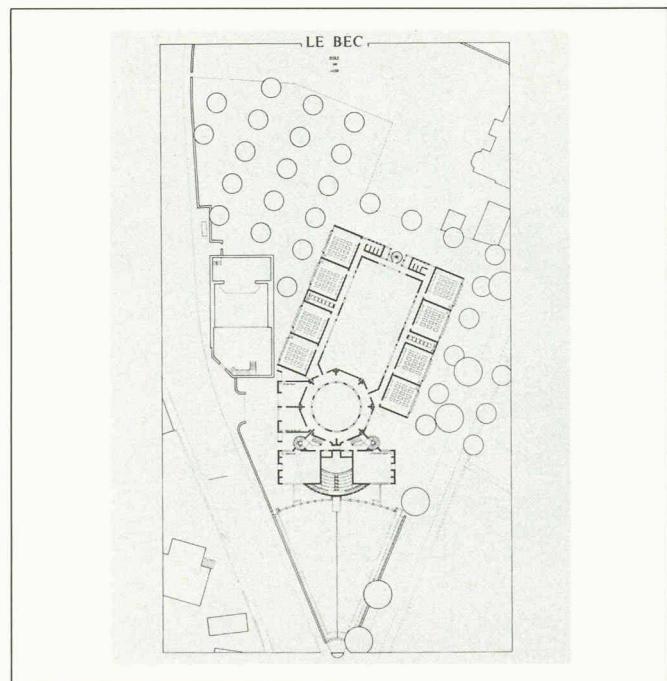
Le découpage de l'ensemble en trois éléments ainsi que le dimensionnement et la complexité des circulations ont pour conséquence de diviser l'école en secteurs isolés et d'empêcher toute vie sociale. Si l'intégration de la salle de gymnastique au bâtiment des classes apparaît comme intéressante, l'orientation de ce corps de bâtiment condamne les salles à s'ouvrir soit au nord, soit au voisinage inadmissible de la salle de l'Aiglon. Le caractère de l'auditoire est impropre à sa fonction, son échelle inadaptée à sa conception.

Les accès piétons et véhicules sont résolus. Le traitement de l'extrémité nord du terrain revêt un caractère théâtral qui met en valeur le monument existant et le relie au bâtiment.

Au-delà de l'emphase et de la profusion des moyens architecturaux mis en œuvre, la composition reste rigoureuse et sans concession. Elle témoigne d'une grande maîtrise de composition dont on peut regretter cependant qu'elle n'ait pas toujours abouti à une adéquation fonctionnelle.



Les moyens mis en œuvre ne témoignent pas, dans toutes les parties du projet, d'un souci d'économie aussi bien dans le domaine de l'investissement que dans celui de l'exploitation.

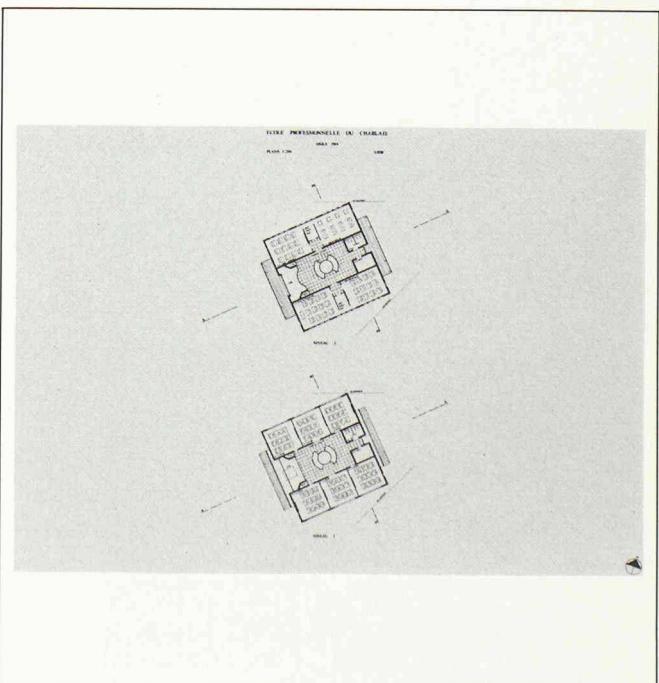
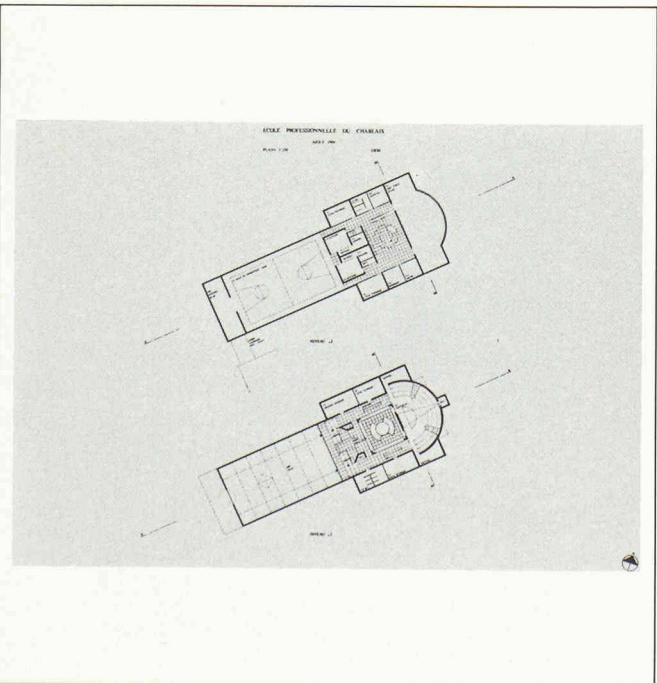
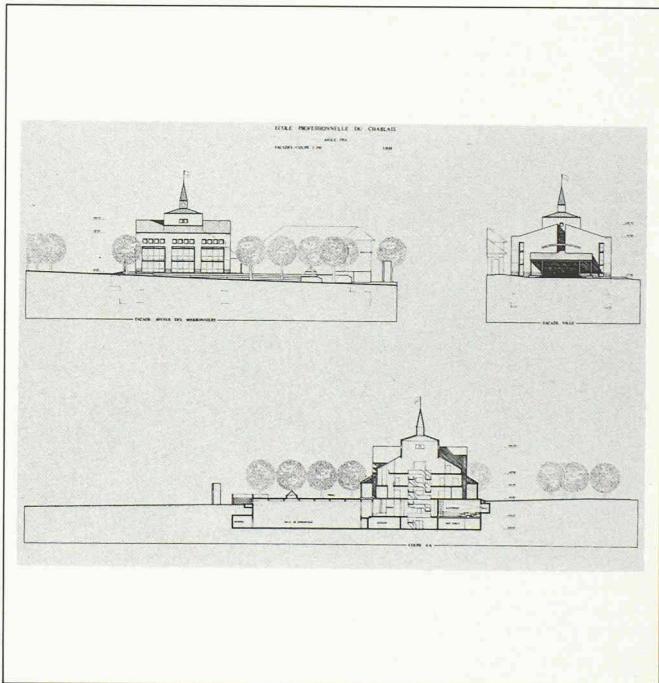
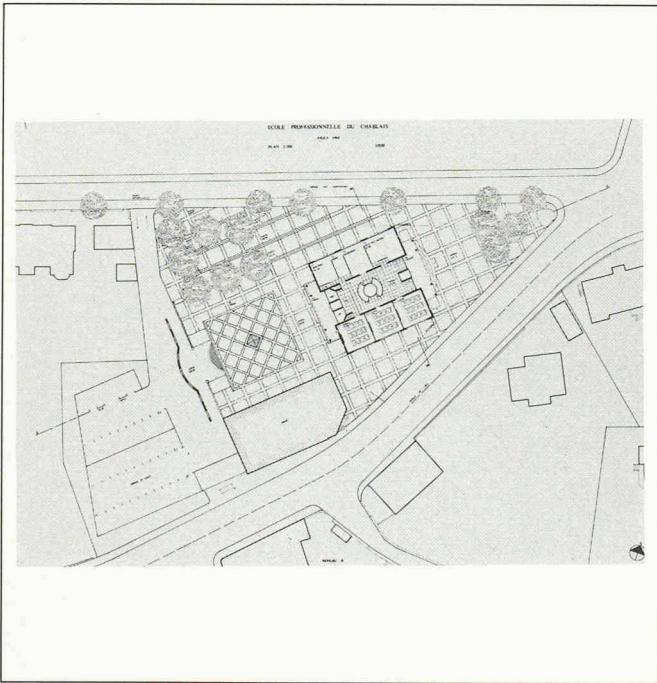
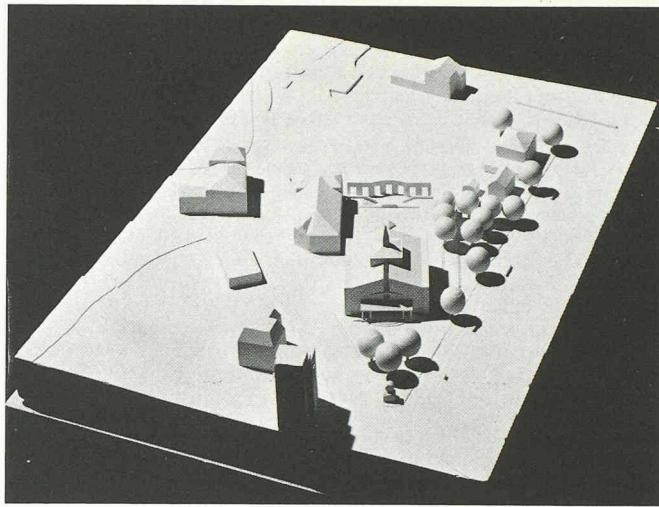


Troisième prix

Ce projet traite le bâtiment des classes comme un objet isolé se rattachant à la ville par la bissectrice de la pointe nord du terrain. Cet objectif se réalise en occultant la salle de gymnastique et l'auditoire, éléments importants et sociaux du programme. En dehors des qualités de l'«*objet-école*», ce choix n'apporte pas une contribution significative au tissu urbain malgré le gros investissement dans le traitement du sol. L'échelle des éléments confère à l'ensemble un caractère délibérément villageois.

Si l'organisation des locaux est rationnelle et leur distribution conforme à leur fonction, les espaces peu accueillants se succèdent, analogues et sans surprise. Le fait d'enterrer les locaux à caractère public et sportif — peu favorable à la vie sociale — n'est pas admissible malgré quelques tentatives intéressantes mais inefficaces d'y conduire la lumière naturelle.

Les accès piétons et voitures sont résolus. Le parti général d'un bâtiment-objet-isolé libère une grande partie du terrain dont la nature et le traitement présentent des qualités d'appropriation intéressantes. Le langage architectural du projet n'est certes pas dépourvu d'intérêt mais accuse le caractère villageois de l'ensemble, inopportun ici. La compacité et la rationalité du projet assurent son économie d'investissement et d'exploitation.



Logements bénéficiant de l'aide des pouvoirs publics, à Yverdon-les-Bains

Résultats

Ce concours était réservé aux architectes yverdonnois et à trois architectes invités, MM. H. Schaffner, F. Boschetti et R. Lüscher.

Douze projets ont été rendus dans les délais ; trois projets, admis au jugement, ont été exclus de l'attribution des prix, parce qu'ils s'écartaient des dispositions du programme sur des points essentiels. Il faut relever que le règlement prévoyait la réalisation prochaine d'une première étape au moins, et que, dès lors, une certaine ambiguïté pouvait apparaître ; le jury a cependant respecté le règlement mais n'a sans doute pas assez mis l'accent sur les idées exprimées, très influencé peut-être par le fait que certaines propositions étaient réalisables telles que représentées, sans retouches ; c'est l'éternel problème du *ce qui est* et du *ce que cela pourrait être* ; il n'en résulte pas moins que le projet ayant reçu le premier prix se détachait sans conteste des autres ; le jury lui reconnaît des qualités de classicisme,

de simplicité et de flexibilité ; son architecture est variée et nuancée, et le projet est qualifié d'économique.

Il nous paraissait intéressant de publier également le projet de Rodolphe Lüscher, qui a obtenu un achat mais qui a été écarté des prix car un bâtiment empiétait largement sur la propriété voisine ; nous renvoyons le lecteur au texte extrait du rapport du jury ; soulignons, cependant, que ce projet était le seul, à notre avis, à postuler une nouvelle relation de voisinage pour les habitants ; et il y avait une grande subtilité dans le traitement de l'architecture et dans la manière de repenser sur le terrain.

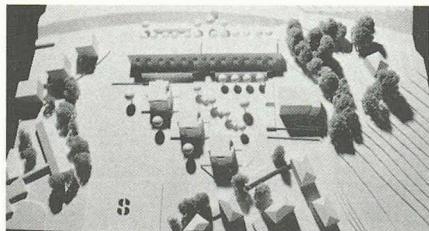
Nous publions aussi le projet classé au 7^e rang, et exclu du 5^e prix, du fait que le collaborateur ne remplissait pas les conditions du règlement.

Il s'agit d'une proposition, certes pas nouvelle (on pense à Moshe Safdie, au lotissement de Farum Midpunkt à Copenhague : réminiscence plutôt flat-

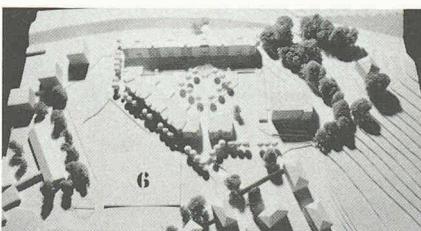
teuse !), et je n'ai personnellement guère de tendresse pour les projets que je qualifie «de bibliothèque» ! J'ajoute que cette proposition ne tenait aucun compte des aspects spécifiques du terrain ; même si celui-ci est d'une banalité désolante, la voie de chemin de fer passant en digue arquée et le rapport aux volumes voisins me semblent suffisamment structurants pour que l'on compose avec eux ! C'est donc un projet «d'école», intéressant comme un diplôme peut l'être, qui possède également d'une autre qualité de vie que certains projets primés.

On conclura en disant que ce concours ne fera pas office de référence pour l'habitat futur ; mais il a démontré que les contingences à respecter dans le cadre des prescriptions édictées par les pouvoirs publics pour les bâtiments au bénéfice d'une aide n'étaient pas stérilisantes, et qu'elles n'empêchaient en aucun cas la diversité, la fantaisie ou la qualité : à ce titre-là, le concours d'Yverdon-les-Bains était important et a pleinement joué son rôle.

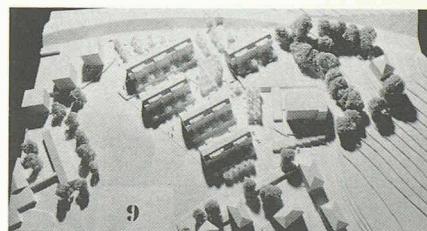
François Neyroud,
arch. SIA.



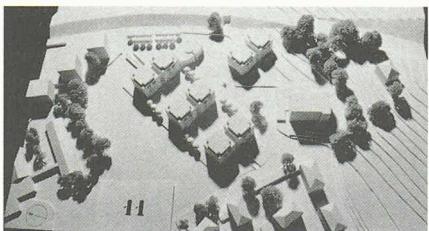
M. Hans Schaffner et collab. - 1^{er} prix.



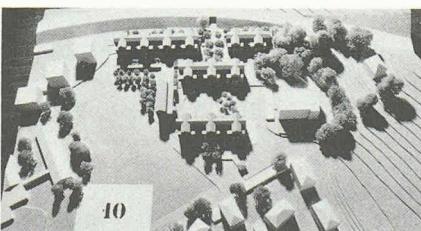
M. F. Martin - 2^e prix.



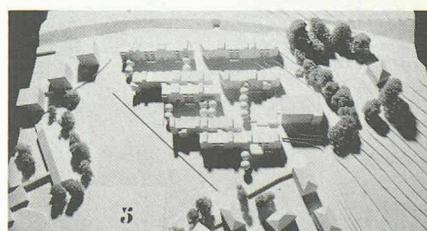
MM. Ph. Gilliéron, M. Bosson et coll. - 3^e prix.



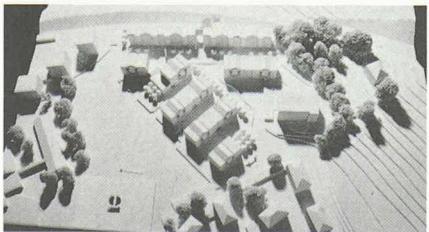
M. F. Boschetti et collab. - 4^e prix.



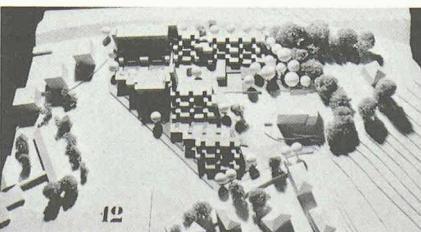
MM. F. et A. Dolci et collab. - 5^e prix.



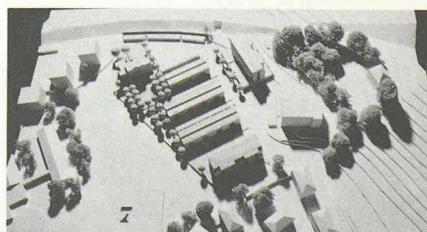
M. R. Lüscher et collab. - achat.



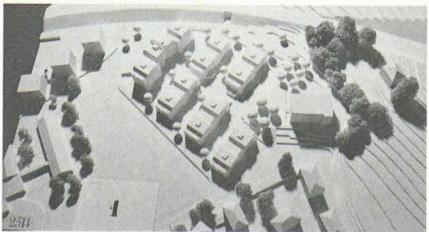
M. Y. Ruchti et collab. - achat.



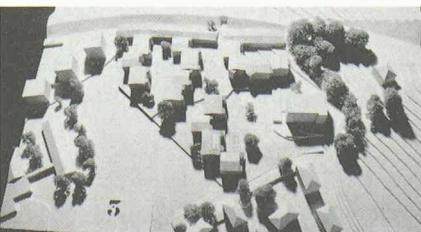
M. E. Alberti et collab.



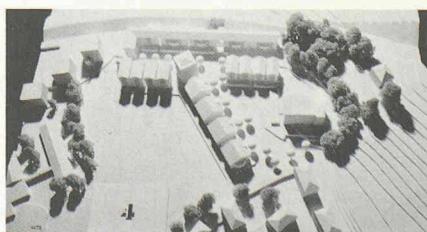
M. A. Gasser et collab.



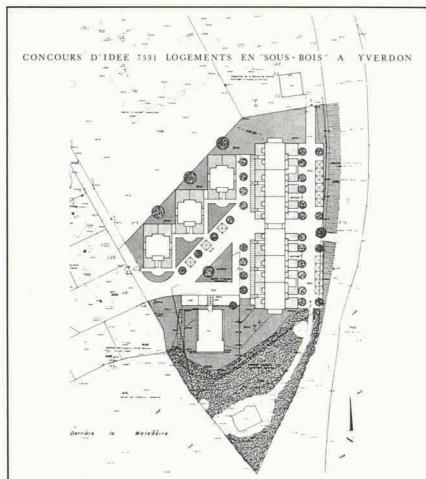
MM. Ch. Huber et G. Grin et collab.



MM. J. Mercier et L. Cruchet.



Groupe Y.



Projet n° 8 : M. Hans Schaffner et collab. - 1^{er} prix

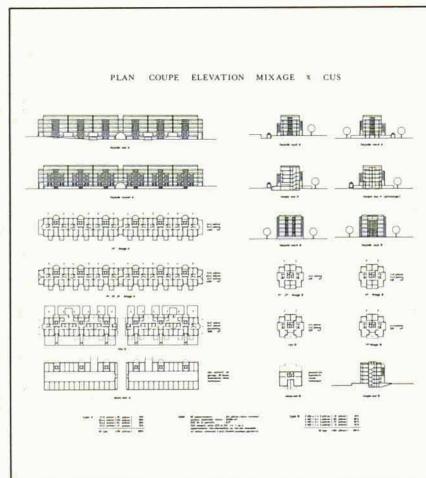
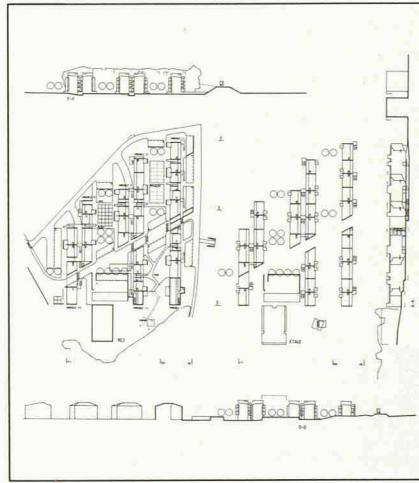
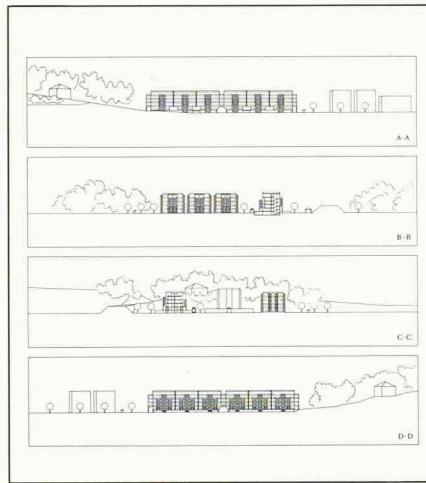
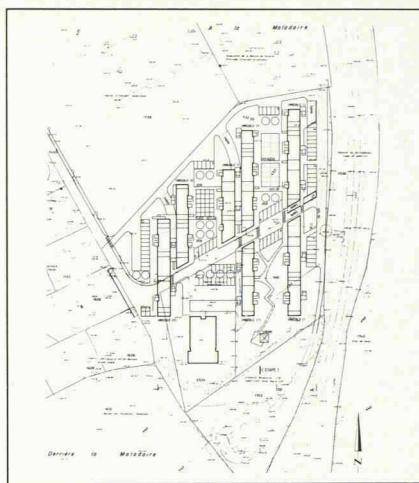
La composition est claire, simple et bien affirmée. D'une part, un bâtiment qui fait écran au bruit des trains, d'autre part des bâtiments ponctuels, implantés en bordure du terrain, déterminent entre eux des espaces de qualité et assurent des dégagements satisfaisants. Ce projet tient bien compte des bâtiments existants et met de l'ordre dans ce site marqué par la banalité des constructions et de leurs implantations.

L'espace entre le bâtiment écran et la voie CFF est bien organisé. Les surfaces extérieures aménagées pour les voitures sont trop importantes.

Les plans des logements sont classiques, simples et, la distribution, tout particulièrement en ce qui concerne les bâtiments B prévus en première étape, est bonne. Les surfaces des entrées et des séjours des bâtiments B sont un peu étroites. Le projet offre une flexibilité dont toutes les possibilités ne sont pas exploitées.

Une chambre par appartement du bâtiment A donne sur la voie CFF. Cette situation serait admissible pour les grands appartements, pour autant que des mesures constructives ad hoc soient prises.

L'architecture est variée et nuancée. Les bâtiments denses et économiques.



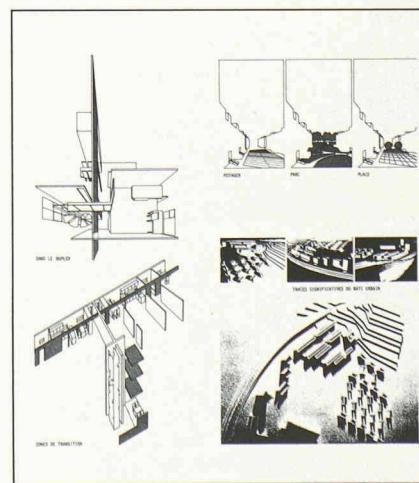
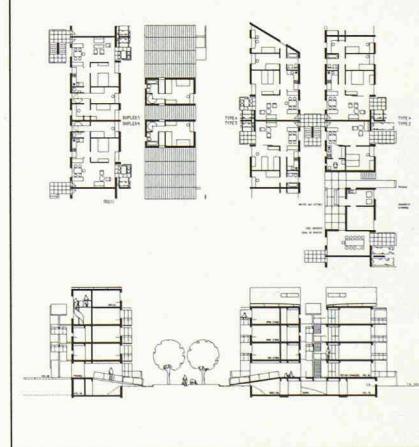
Projet n° 5 : M. R. Lüscher et collab. - Achat

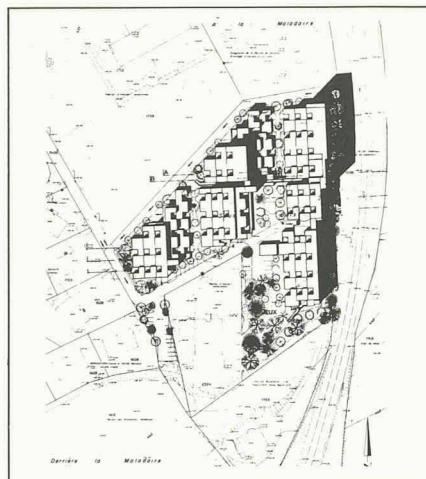
Le schématisation apparente de la proposition répond bien à ce que l'on peut attendre d'un concours d'idées. En effet, le parti systématique de bâtiments, linéaires étroits avec une face positive ainsi qu'une face négative, est judicieusement appliqué à la banalité du terrain proposé. Il organise les espaces extérieurs et prend en compte les éléments existants (circulations, bâtiments, voie CFF).

Toutefois, les dimensions du terrain rendent cette proposition étroite. Les espaces entre bâtiments sont sous-dimensionnés quant aux vues entre logements et à l'ensoleillement.

La systématique du projet empêche toute nuance dans le choix des dégagements et des orientations. Tous les logements sont traités de la même façon, qu'ils soient juxtaposés deux à deux ou non, qu'ils soient ouverts à l'est ou à l'ouest. Dans le cas où ils sont juxtaposés, la proximité des façades est inadmissible. Les logements de deux pièces ne sont pas accessibles aux handicapés physiques et la salle d'eau n'est atteignable qu'en traversant la cuisine.

Le traitement architectural des bâtiments et les liaisons au sol sont subtils et de bonne qualité. Les bâtiments, bien que peu épais, sont compacts et répétitifs. Le projet serait économique.





Projet n° 12 : M. E. Alberti ; collab. : MM. P. Jampen, arch., Cl. Lavoie, M^{me} L. Tetrault et M. J. Houde.

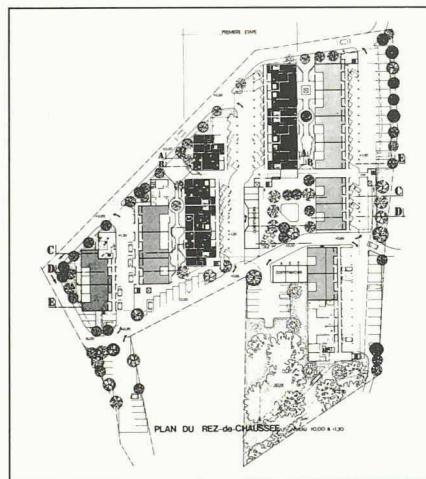
Le projet est proposé à partir d'un principe intégrant les volumes intérieurs (appartements) et les dégagements extérieurs (terrasses). Il en résulte un parti modulaire, en plan et en coupe dont l'adaptation au terrain est un exemple, parmi d'autres, de ce que l'on peut faire avec ce système. Dans ce sens, il répond aux objectifs d'un concours d'idées. Toutefois, d'une morphologie particulière, le projet a de la peine à prendre le site en compte. Il n'est pas à l'échelle des lieux. Les logements proposés, tels des sortes

de villes suspendues, seraient favorables à une vie familiale. Ce projet va dans le sens de l'habitat individuel groupé comme réponse valable du logement d'une part et à l'occupation du sol d'autre part. La distribution des logements et leurs accès, particulièrement des grands appartements, est compliquée et malaisée.

Les «tunnels» de circulation abritent aussi des commerces. Le jury y voit des sources de nuisances.

L'architecture est prometteuse.

Le projet serait coûteux pour le grand développement de terrasses et de façades.



Lettre ouverte à M^{me} Doris Haldimann, membre d'honneur de la SIA

Mademoiselle,

Lassemblée des délégués de la SIA à Berne, le 7 juin dernier, nous en a brutalement imposé l'évidence : votre retraite, qu'on évoquait depuis quelques mois, est une réalité. Une réalité difficile à appréhender, la SIA n'étant à nos yeux de Romands pas concevable sans vous, si bien l'avez-vous incarnée pour nous. C'est du reste pourquoi je me permets de publier cette lettre inspirée au départ par des sentiments personnels. Je sais en effet que tous les membres romands de la SIA s'associent à ce témoignage de reconnaissance et de profonde estime.

On évoque volontiers la tradition de coexistence généralement paisible, dans notre pays, de langues et de cultures différentes ; on se plaît à les citer en modèle aux étrangers. On oublie facilement qu'il n'y a pas là une évidence inéluctable et naturelle, cadeau de la destinée : l'exemple de pays où des communautés linguistiques s'affrontent durement et durablement devrait nous le rappeler. Des boutades comme celle qui veut que les Suisses s'entendent bien dans la mesure où ils se comprennent mal, de même que des termes moqueurs tels que «barrière de rösti» ou «outre-absinthe» sont peut-être l'expression d'un souci de dédramatiser une situation non exempte de tensions potentielles.

En analysant comment cet équilibre est maintenu, on doit bien se rendre à l'évidence : il n'est pas institutionnel, mais le fruit des efforts et de la conviction de ceux que leur fonction, leurs relations et leur inclination situent aux points de contact des communautés romande, alémanique, tessinoise et romanche. Vous avez été l'un de ces ponts entre nos régions et nos cultures pendant trente-quatre ans, M^{me} Haldimann. Ambassadrice des Romands de la SIA à Zurich, porte-parole des Suisses alémaniques chez nous, vous avez efficacement contribué à créer des liens fructueux au sein de notre Société.

Je vous dois une reconnaissance toute particulière, à laquelle j'associe tout naturellement nos lecteurs. Notre revue

a porté et continue de porter des handicaps certains par rapport à sa sœur de Zurich : cercle de lecteurs limité, potentiel d'annonceurs modeste donc moyens matériels restreints, dépendance de la traduction pour une majorité de textes rédigés en allemand à la SIA, d'où des délais supplémentaires. Vous avez été l'appui le plus efficace apporté à nos efforts en vue de compenser ces «tares» congénitales. Nous avons toujours rencontré votre compréhension, alors même que vos tâches au secrétariat général de la SIA vous absorbaient totalement et vous auraient autorisée à transmettre à d'autres nos requêtes, toujours urgentes bien entendu. Nous nous sommes à vrai dire rarement souciés de savoir comment vous trouviez le temps et la disponibilité intellectuelle nécessaires à passer au

